



N°DEL2025-109

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Xavier MICHEL, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT, Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (5)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Etienne FRERE, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (6)

**DEL2025-109 Prolongation de la durée de Convention d'occupation Temporaire SNCF Réseau
/ Voie Verte Courtieux – Cuise-la-Motte**

Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI

En 2010 et 2012, SNCF Réseau a autorisé la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise à aménager une voie verte entre Courtieux et Cuise-la Motte au titre de deux conventions d'occupation temporaire et d'un avenant.

Ces autorisations d'occupation, arrivées à échéance depuis plusieurs années, ont été régularisées au titre d'un unique contrat de référence 643848 pour une durée de 4 ans. Celui-ci se termine le 31 décembre 2025. Au-delà du renouvellement en termes de durée, le projet d'avenant prévoit une potentielle sous-occupation, permettant ainsi un usage pour des passages de câbles et réseaux pour transport public.

Durant cette période, SNCF Réseau devait étudier la vente des parcelles sous emprise de la voie verte soit environ 121 665 m² au bénéfice de la CCLO. Toutefois, les négociations entre les 2 parties, relatives au coût d'achat n'ayant pas abouti, SNCF Réseau propose la signature d'un avenant afin de prolonger de 2 ans la convention précédemment citée soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce délai supplémentaire doit permettre à SNCF Réseau de réaliser une étude de faisabilité sur la cession des emprises et aux parties de s'accorder sur le prix.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 10 mai 2021,

Considérant que le Contrat d'Occupation Temporaire référencé 643848 signé le 30 janvier 2024 autorisant la Communauté de communes des lisières de l'Oise a occupé les parcelles sous emprise de l'ancienne voie ferrée entre Courtieux et Cuise-la-Motte arrive à échéance le 31 décembre 2025,

Considérant la proposition de SNCF Réseau de prolonger de deux années supplémentaires la précédente convention et de l'acter par la signature d'un avenant à la convention numéro 643848 (Annexe),

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Autorisé** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant n°1 à la Convention d'Occupation Temporaire 643848,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Xavier MICHEL, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	

Le Président

M. Franck SUPERBI



